

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2012 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf DILIGENT Bruno qui donne pouvoir à AUBERTEIN Régis, LANBLIN Chantal donne pouvoir à EIGELTHINGER Bernard, MARCHAL Jean-Pierre

M. ENCELLE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
 1. SDAA54 – Entrées et sorties de communes
 2. ASSAINISSEMENT – décision modificative de crédits budgétaires
 3. Tableau de classement de la voirie communale (ATESAT)
 4. Règlement d'assainissement
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

1. SDAA54 – Entrées et sorties de communes (8.8 – Environnement)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération 15-2012 du SDAA 54 du 25 septembre 2012,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter:

- les demandes d'entrées dans le SDAA 54 des communes et/ou syndicats suivants :
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENVIRONNEMENT DE BLAINVILLE-DAMELEVIERES
 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHALET
- les demandes de sortie du SDAA 54 des communes et/ou syndicats suivants :
 - BLAINVILLE-SUR-L'EAU, DAMELEVIERES, MONT-SUR-MEURTHE et REHAINVILLER (qui ont intégré le SIE)
 - ROVILLE DEVANT BAYON (qui a intégré le SIAC)
 - ARNAVILLE
 - BERNECOURT

2. Décisions modificatives de crédits budgétaires – ASSAINISSEMENT (7.1 – décisions budgétaires)

Il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense investissement - article 2313 : - 1 902,70 €
- Dépense de fonctionnement - article 66111 : + 1 902,70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative.

3. Tableau de classement de la voirie communale (ATESAT) (8.3 – Voirie)

Dans le cadre de la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) signée avec notre commune, l'unité territoriale de Lunéville a procédé au recensement de la voirie communale.

Le tableau joint fait apparaître 6040 mètres de voies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le tableau de classement des voies communales établi le 20/11/2012 portant la longueur de voirie à 6040 mètres au lieu de 5640 mètres.

4. Règlement d'assainissement (6.4 – Autres actes réglementaires)

Après présentation du règlement d'assainissement de la commune, le conseil municipal, après l'avoir étudié, **décide à l'unanimité** de :

- Rajouter l'article 37bis concernant les exploitations agricoles
- Modifier l'article 15
- Supprimer la dernière phrase de l'article 14

Questions diverses

Travaux assainissement : le Maire explique l'accord pris avec l'entreprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.